

6. PREAVIS N°03/2018 concernant la demande d'un crédit d'étude pour la planification du site stratégique de La Veyre et le plan d'affectation « A La Veyre-Derrey »

Au niveau des enjeux de cette étude territoriale stratégique, M. Filippozzi cite qu'il est insisté sur la nécessité d'une *étroite coordination des développements des secteurs en relation avec un réseau d'accessibilité multimodale*.

Le conseiller poursuit la citation avec les impacts prévisibles :

- *Infrastructures routières en dépassement des limites de capacité*
- *Augmentation des nuisances sonores pour les riverains*
- *Augmentation significative des immissions de polluants de l'air*

Pour M. Filippozzi, le préavis traité ce soir se réfère à Rivelac, mais omet de préciser que ce mauvais projet d'agglomération est mort-né dans la mesure où la Confédération a estimé que l'ampleur de ses lacunes justifiait de n'accorder aucune subvention. Il n'a par conséquent aucune légitimité, ni démocratique ni politique.

Une lecture attentive du préavis permet de constater que seule une **notice** d'impact sur l'environnement est au programme. Si l'on considère, à l'instar des services de l'Etat et de Promove, qu'on est en présence d'un pôle, il est évident qu'une **EIE (Etude d'Impact sur l'Environnement)** est indispensable, ne serait-ce qu'au vu du cumul des places de stationnement et de leur impact sur la pollution. Il a le désagréable sentiment que l'on cherche à éviter l'EIE en fractionnant le site en plusieurs morceaux, comme s'ils n'avaient aucune interdépendance entre eux, ce qui n'est pour le conseiller évidemment pas le cas.

M. Dominique Epp, municipal, revient sur plusieurs points mentionnés par M. Filippozzi. Il explique tout d'abord que le PPA est un moyen pour réaffecter cette partie du territoire qui fait partie du périmètre centre de l'agglomération et qui n'est donc pas soumis à une exigence de réduction de zones à bâtir.

C'est dans l'intérêt de la commune et du développement du centre du village que la municipalité a décidé de supprimer la possibilité d'y construire des villas, d'autant plus que la région est en manque de place pour des zones d'activités.

M. Epp affirme ne pas avoir connaissance d'une étude qui concluait à la pollution du site dont le conseiller fait mention.

Par contre, le municipal informe que tous les autres points soulevés par M. Filippozzi ont été traités dans les travaux qui ont été faits jusqu'ici pour arriver à la constitution d'une vision du site stratégique pour la municipalité.

En référence au PPA de Pré-au-Blanc, le municipal explique que dans la conviction de la commune mais également celle du Canton, il est désuet et nécessite une nouvelle planification qui sera effectuée dans une étape ultérieure.

L'idée n'est pas de découper le site stratégique en plusieurs portions pour noyer le poisson mais au contraire de planifier correctement et par étape tout ce secteur. Il explique que le préavis de ce soir ne concerne qu'un secteur et les autres feront l'objet d'étude et de proposition ultérieurement.

Mme Monica Simonet, pose une question complémentaire concernant la mobilité. Elle soulève qu'avec toutes les constructions à venir le trafic va inexorablement augmenter. La conseillère fait remarquer que le giratoire du Genève est déjà très chargé avec une circulation intense. Depuis, le chemin du Genève, elle explique qu'il faut souvent forcer le passage pour s'engager dans ce flux de trafic qui arrive sur deux files, ce qui entraîne une prise de risque.

Considérant l'augmentation des constructions sur le domaine communal amenant ainsi du trafic supplémentaire sur les routes cantonales, Mme Simonet demande s'il y a une étude coordonnée avec le canton qui est faite ?

M. Alain Bovay, syndic, admet que le giratoire du Genève est le plus fréquenté du canton.

La municipalité est consciente du problème lié au développement de son site stratégique qui enveloppe également celui de Corsier.

Il explique qu'il n'y a, pour l'instant, pas de convergence avec l'Etat de Vaud pour l'implantation d'un barreau routier qui permettrait de soulager cette circulation, notamment le transit dans le quartier de Fenil et le giratoire du Genève.